

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION PAR LE PROFESSEUR BROUARDEL. . . . .	v
PRÉFACE. . . . .	xix

### INTRODUCTION

<b>ROLE DU MÉDECIN-LÉGISTE. — DES EXPERTISES EN GÉNÉRAL.</b> . . . . .	1
§ I. — Organisation judiciaire en France. . . . .	3
§ II. — Experts médecins et médecins requis. . . . .	5
§ III. — Formes de la réquisition. Prestation de serment. . . . .	6
§ IV. — Opération de l'expertise. . . . .	9
§ V. — Du rapport. . . . .	10
§ VI. — Consultation médico-légale. . . . .	16
§ VII. — Déposition orale. . . . .	17
§ VIII. — Honoraires des médecins requis par la justice. . . . .	22
§ IX. — Des expertises en matière civile. . . . .	30
§ X. — Des certificats. . . . .	32
§ XI. — Responsabilité des experts. . . . .	35

### PREMIÈRE SECTION

ATTENTATS A LA VIE OU A LA SANTÉ. . . . .	39
CHAPITRE PREMIER. — Signes et constatation de la mort.	
<b>Phénomènes cadavériques.</b> . . . .	39
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes de la mort.</i> . . . .	39
§ I. — Signes immédiats de la mort. . . . .	40
§ II. — Signes non immédiats de la mort. Phénomènes cadavériques. . . . .	42
§ III. — Rigidité cadavérique. . . . .	44
§ IV. — Lividités cadavériques. — Hypostases. . . . .	47
§ V. — Parcheminement de la peau. . . . .	50
§ VI. — Relâchement des sphincters. — Tache verte de l'abdomen. . . . .	51
§ VII. — Putréfaction. . . . .	51
ART. II. — <i>Constatation de la mort.</i> . . . .	62
§ I. — A quelle époque remonte la mort. . . . .	64
CHAP. II. — <b>Examen médico-légal des cadavres.</b> . . . .	68
§ I. — De la levée du corps. . . . .	69
§ II. — De l'autopsie médico-légale. . . . .	71
CHAP. III. — <b>Mort subite.</b> . . . .	77
§ I. — Mort subite chez les alcooliques, les vieillards et les très jeunes enfants. . . . .	79
§ II. — Mort subite par lésions de l'appareil circulatoire. . . . .	83

§ III. — Mort subite par lésions de l'appareil respiratoire. . . . .	88
§ IV. — Mort subite par lésions intra-crâniennes. . . . .	92
§ V. — Mort subite par lésions de l'appareil digestif. . . . .	98
§ VI. — Mort subite par urémie, diabète, etc. . . . .	101
§ VII. — Mort subite par lésions de l'appareil génital de la femme. . . . .	105
§ VIII. — Mort subite par inhibition. . . . .	106
§ IX. — Mort subite dont la cause ne peut être reconnue. . . . .	111
CHAP. IV. — <b>Empoisonnement.</b> . . . .	112
§ I. — Signes de l'empoisonnement qui peuvent être constatés à l'autopsie. . . . .	113
§ II. — Marche à suivre dans les expertises relatives à l'empoisonnement. . . . .	114
§ III. — Intoxication aiguë par l'alcool. . . . .	118
§ IV. — Intoxication par l'oxyde de carbone. . . . .	119
CHAP. V. — <b>Asphyxie.</b> . . . .	124
§ I. — Symptômes de l'asphyxie. . . . .	124
§ II. — Durée de l'asphyxie. . . . .	126
§ III. — Signes cadavériques. . . . .	129
Etat extérieur du cadavre, 128. — Etat du sang, 128. — Etat des poumons, 130. — Ecchymoses sous-pleurales, sous-péricardiques, etc., 132. — Etat du cœur et des gros vaisseaux de la poitrine, 135. — Etat de l'encéphale. . . . .	136
§ IV. — Valeur des signes de l'asphyxie. . . . .	137
ARTICLE PREMIER. — <i>Submersion.</i> . . . .	138
§ I. — Mécanisme de la mort par submersion. . . . .	140
§ II. — Etat extérieur du cadavre. . . . .	143
Froideur et pâleur de la peau, 143. — Chair de poule, rétraction du pénis, du scrotum, du mamelon, 144. — Macération de l'épiderme, 144. — Ecume au-devant de la bouche et du nez. . . . .	145
§ III. — Signes internes. . . . .	145
Augmentation de volume des poumons, 145. — Ecume, eau, corps étrangers dans les voies respiratoires, 146. — congestion pulmonaire; ecchymoses sous-pleurales, 148. — Eau dans l'estomac, 148. — Eau et corps étrangers dans l'oreille moyenne, 149. — Etat du sang. . . . .	149
§ IV. — La mort a-t-elle été le résultat de la submersion? . . . . .	150
§ V. — La submersion a-t-elle été le résultat d'un suicide, d'un accident ou d'un crime? . . . . .	155
§ VI. — Combien de temps le corps a-t-il séjourné dans l'eau? . . . . .	157
ART. II. — <i>Pendaison.</i> . . . .	161
§ I. — Mécanisme de la mort par pendaison. . . . .	163
§ II. — Aspect extérieur du cadavre. . . . .	165
Sillon du cou, 165. — Aspect de la face, 167. — Congestion des membres inférieurs; état des organes génitaux. . . . .	168

§ III. — Signes internes. . . . .	168
Lésions du cou, 168. — Etat des diverses viscères.	171
§ IV. — La mort est-elle bien le résultat de la pendaison? . . . . .	171
§ V. — La pendaison résulte-t-elle d'un suicide ou d'un homicide? . . . . .	173
ART. III. — <i>Strangulation.</i> . . . .	175
§ I. — Strangulation avec un lien. . . . .	175
Mécanisme de la mort, 175. — Aspect extérieur du cadavre, 176. — Lésions internes, 178. — Etat des organes respiratoires, 179. — Etat de l'encéphale. . . . .	179
§ II. — Strangulation à la main. . . . .	180
§ III. — La mort est-elle bien le résultat de la strangulation? Diagnostic différentiel avec la pendaison. . . . .	184
§ IV. — La strangulation résulte-t-elle d'un homicide, d'un suicide ou d'un accident? . . . . .	186
§ V. — Strangulation incomplète, 187. — Strangulation simulée. . . . .	189
ART. IV. — <i>Suffocation.</i> . . . .	189
§ I. — Suffocation par occlusion de la bouche et du nez.	190
§ II. — Suffocation par introduction de corps étrangers dans les voies aériennes. . . . .	192
§ III. — Suffocation par compression des parois de la poitrine et du ventre. . . . .	193
§ IV. — Suffocation par enfouissement. . . . .	195
CHAP. VI. — <b>Mort par l'action d'une température trop basse ou trop élevée, par fulguration, par inanition.</b>	196
ARTICLE PREMIER. — <i>Mort par l'action du froid.</i> . . . .	196
§ I. — Résistance au froid. . . . .	198
§ II. — Mécanisme de la mort. . . . .	200
§ III. — Etat des cadavres, congélation. . . . .	201
§ IV. — Diagnostic médico-légal. . . . .	203
ART. II. — <i>Mort par l'action d'une température trop élevée.</i> . . . .	204
ART. III. — <i>Mort par fulguration.</i> . . . .	205
Inspection des localités, 206. — Examen du corps, 206. — Autopsie, 208. — Survie, 208. — Accidents par l'électricité industrielle. . . . .	209
ART. IV. — <i>Mort par inanition.</i> . . . .	210
§ I. — Inanition d'emblée. . . . .	210
§ II. — Inanition progressive. . . . .	213
§ III. — Signes cadavériques. Diagnostic. . . . .	214
CHAP. VII. — <b>Blessures.</b> . . . .	217
ARTICLE PREMIER. — <i>Blessures faites pendant la vie ou après la mort.</i> . . . .	217
Hémorragie, 218. — Coagulation du sang, 221. — Ecartement des lèvres de la plaie; rétraction des tissus divisés, 222. — Autres caractères des blessures produites pendant la vie, 223. — Résumé. . . . .	223
ART. II. — <i>Contusions. Plaies contuses, commotion.</i> . . . .	224
§ I. — Ecchymoses. . . . .	225
§ II. — Bosses sanguines, dépôts sanguins. . . . .	228
§ III. — Epanchements traumatiques de sérosité. . . . .	229

§ IV. — Erosions, excoriations, plaques parcheminées. . . . .	230
§ V. — Plaies contuses. . . . .	230
PLANCHE I. — Contusions et ecchymoses produites par un traumatisme ayant porté sur un seul côté du crâne. . . . .	232
§ VI. — Commotion. . . . .	233
ART. III. — <i>Plaies par instruments piquants et par instruments à la fois piquants et tranchants.</i> . . . .	235
§ I. — Formes des blessures. . . . .	235
§ II. — Dimensions des blessures comparées aux dimensions de l'arme employée. . . . .	240
Largeur des plaies, 240. — Profondeur des plaies. . . . .	242
ART. IV. — <i>Plaies par instruments tranchants.</i> . . . .	242
ART. V. — <i>Plaies par armes à feu.</i> . . . .	244
§ I. — Caractères des blessures. . . . .	244
Action des gaz de combustion, 245. — Brûlures accompagnant les plaies d'armes à feu, 245. — Incrustation de grains de poudre dans la peau, 247. — Dimensions de la plaie d'entrée du projectile. . . . .	248
§ II. — Coups tirés à courte distance. . . . .	248
§ III. — Dans quelle direction le coup a-t-il été tiré. . . . .	253
Caractères des plaies d'entrée et de sortie, 253. — Déviation et déformation des balles, 255. — Direction des blessures non mortelles. . . . .	256
§ IV. — Armes chargées de grains de plomb. . . . .	258
§ V. — Armes chargées seulement à poudre. . . . .	260
§ VI. — Recherche de la balle, examen de la bourre, de l'arme. . . . .	261
ART. VI. — <i>Blessures produites par les explosions.</i> . . . .	262
ART. VII. — <i>Brûlures.</i> . . . .	263
§ I. — Mécanisme de la mort, lésions internes. . . . .	264
§ II. — Brûlures produites pendant la vie ou après la mort. . . . .	266
§ III. — Avec quel agent les brûlures ont-elles été produites? . . . . .	269
Brûlures produites par des substances corrosives. . . . .	269
PLANCHE II. — Brûlures par projection d'acide sulfurique à la face. Cicatrice des plaies. . . . .	270
§ IV. — Brûlures non mortelles. . . . .	270
§ V. — Carbonisation des cadavres. . . . .	271
§ VI. — Combustion spontanée du corps humain. . . . .	277
CHAP. VIII. — <b>Questions relatives à l'homicide.</b> . . . .	278
Législation. . . . .	278
§ I. — Avec quelle arme les blessures ont-elles été faites? . . . . .	280
§ II. — Dans quelle attitude se trouvait la victime au moment où elle a été frappée? . . . . .	281
§ III. — Dans quel ordre les coups ont-ils été portés? . . . . .	282
§ IV. — La victime a-t-elle été blessée en se précipitant elle-même sur l'arme? . . . . .	283
§ V. — La victime a-t-elle pu accomplir certains actes après avoir été frappée? . . . . .	284
§ VI. — Combien de temps avant la mort la victime avait-elle accompli certains actes physiologiques? . . . . .	287

§ VII. — En quel endroit la victime a-t-elle été frappée?	288
§ VIII. — Recherches relatives à l'inculpé.	290
CHAP. IX. — <b>Suicide.</b>	294
§ I. — Nature, siège, nombre de blessures.	295
§ II. — Autres indices à rechercher dans les cas de présomption de suicide par blessures.	301
§ III. — Suicide ou accident.	303
CHAP. X. — <b>Mort et blessures accidentelles.</b>	304
§ I. — Diagnostic médico-légal de la mort accidentelle par blessures.	304
§ II. — Chute d'un lieu élevé.	307
§ III. — Écrasement.	310
§ IV. — Des accidents de chemins de fer.	311
Accidents individuels, 311. — Accidents de marche.	312
§ V. — De la névrose traumatique.	314
§ VI. — Question de survie.	319
CHAP. XI. — <b>Blessures non mortelles.</b>	321
§ I. — Examen des blessures.	324
§ II. — Conséquences des blessures.	325

## DEUXIÈME SECTION

QUESTIONS RELATIVES A L'INSTINCT SEXUEL ET A LA GÉNÉRATION.	338
CHAPITRE PREMIER. — <b>Anomalies, déviations et perversions de l'instinct génital.</b>	330
CHAP. II. — <b>Viols et attentats à la pudeur.</b>	338
Législation.	338
§ I. — Règles de l'expertise.	340
§ II. — Conformation de la vulve chez les femmes, les jeunes filles et les enfants.	343
Diverses formes de la membrane hymen restée intacte, 345. — De la membrane hymen chez les femmes qui ont eu de nombreux rapports sexuels ou qui ont accouché.	350
ARTICLE PREMIER. — <b>Viol.</b>	351
§ I. — Viol sur une femme antérieurement déflorée.	351
§ II. — Viol accompli sur une fille vierge. — Signes de la virginité et de la défloration.	352
Défloration chez les enfants, 353. — Défloration chez les filles nubiles, 354. — Défloration récente.	356
§ III. — Déchirures et plaies de l'hymen non produites par la défloration. — Ulcérations de l'hymen et de la vulve.	357
§ IV. — Violences qui accompagnent quelquefois le viol.	359
§ V. — A quelle époque remonte la défloration.	360
§ VI. — Un seul homme peut-il violer une femme qui résiste?	361
§ VII. — Le viol a-t-il été accompli sur une femme hors d'état de résister par suite d'absence de volonté produite par une cause quelconque?	362
L'ivresse, l'effet de médicaments narcotiques, des anes-	

thésiques généraux, 363. — Viol accompli sur une femme en état d'hypnotisme, 365. — Aphrodisiaques.	369
ART. II. — <b>Attentats à la pudeur.</b>	370
§ I. — Inflammation de la vulve.	372
Vulvite traumatique.	375
§ II. — Taches de sperme.	376
ART. III. — <b>Transmission de la syphilis et de maladies vénériennes.</b>	377
§ I. — <b>Blenorrhagie.</b>	377
Vulvite blennorrhagique, 377. — Examen de l'inculpé dans les cas de transmission supposée de la blennorrhagie.	380
§ II. — Syphilis. Chancre induré et chancre mou.	380
Examen de l'inculpé.	386
CHAP. II. — <b>Pédérastie. — Bestialité. — Onanisme. — Outrage public à la pudeur.</b>	388
§ I. — <b>Pédérastie.</b>	388
Signes de la pédérastie active, 389. — Signes de la pédérastie passive, 390. — Dépression de l'orifice anal, 391. — Relâchement du sphincter, et dilatation de l'orifice anal, 391. — Effacement des plis radiés, 392. — Marisques, végétations, hémorroïdes, 392. — Chancres et blennorrhagie de l'anus et du rectum, 393. — Blennorrhée anale ou rectale, 393. — Examen des pédérastes, 395. — Corps étrangers introduits dans l'anus.	395
§ II. — <b>Bestialité.</b>	395
§ III. — <b>Onanisme.</b>	396
§ IV. — <b>Outrage public à la pudeur.</b>	399
§ V. — Examen de l'inculpé dans les affaires de viol et d'attentat aux mœurs.	402
Impuissance.	403
CHAP. III. — <b>Grossesse. — Accouchement.</b>	409
ARTICLE PREMIER. — <b>Grossesse.</b>	409
§ I. — Signes de la grossesse.	410
Signes certains, 410. — Battements du cœur, 410. — Mouvements actifs du fœtus, 411. — Ballotement, 411. — Signes équivoques, 411. — Développement de l'utérus, 411. — Bruit de souffle utérin, 412. — Coloration violacée de la muqueuse de la vulve et du vagin, 412. — Seins.	412
§ II. — A quelle période est parvenue la grossesse?	414
§ III. — Diagnostic médico-légal de la grossesse.	414
§ IV. — Une femme peut-elle ignorer qu'elle est enceinte?	415
§ V. — La grossesse peut-elle déterminer des impulsions irrésistibles?	416
ART. II. — <b>Accouchement.</b>	417
§ I. — Signes de l'accouchement récent.	418
§ II. — Signes de l'accouchement ancien.	421
§ III. — A quelle date remonte l'accouchement?	424
§ IV. — Une femme a-t-elle eu un ou plusieurs accouchements?	426

§ V. — A quelle époque de la grossesse a eu lieu l'accouchement?..	426
CHAP. IV. — <b>Avortement.</b>	426
Législation.	425
ARTICLE PREMIER. — <i>Avortement spontané.</i>	428
ART. II. — <i>Avortement provoqué criminellement.</i>	430
§ I. — Substances abortives.	430
Seigle ergoté, 433. — Rue, 435. — Sabine, 436. — Gènevriier; thuya, 438. — If, 438. — Cantharides; drastiques.	439
§ II. — Manœuvres mécaniques.	440
Ponction des membranes de l'œuf, 442. — Décollement des membranes de l'œuf.	444
§ III. — Symptômes de l'avortement provoqué. Conséquences des manœuvres abortives..	445
ART. III. — <i>Recherche médico-légale de l'avortement.</i>	448
§ I. — Un avortement a-t-il eu lieu?.	448
§ II. — A quelle époque de la grossesse l'avortement a-t-il eu lieu?.	451
§ III. — L'avortement a-t-il été spontané ou provoqué. Examen de la mère, 455. — Examen du produit de la conception, 459. — Circonstances dans lesquelles s'est produit l'avortement.	461
ART. IV. — <i>Avortement médical.</i>	463
CHAP. V. — <b>Infanticide.</b>	464
Législation.	464
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes de maturité de l'enfant.</i>	466
Poids et longueur des nouveau-nés à terme, 466. — Dimensions de la tête, 467. — Point d'ossification de l'extrémité inférieure du fémur, 468. — Cloisonnement des alvéoles dentaires du maxillaire inférieur, 468. — Signes accessoires de la maturité.	469
§ I. — Peut-on reconnaître si un enfant est à terme quand on ne possède que des fragments du corps?.	470
ART. II. — <i>Preuves de la vie extra-utérine de l'enfant.</i>	471
§ I. — Etat des poumons avant et après l'établissement de la respiration.	471
§ II. — Docimasia pulmonaire hydrostatique.	473
§ III. — Causes d'erreurs dans l'épreuve docimasique.	475
Putréfaction, 475. — Insufflation, 477. — Poumons congelés ou ayant séjourné dans l'alcool, 477. — Circonstances qui peuvent empêcher la surnatation des poumons ayant respiré.	478
§ IV. — Interprétation des résultats fournis par la docimasia.	478
Respiration intra-utérine, 479. — Respiration ne laissant pas de traces sur les poumons.	479
§ V. — Vie sans respiration.	482
§ VI. — Infanticide commis sur des enfants n'ayant pas respiré..	482
§ VII. — Signes qui, en dehors de l'état des poumons, peuvent établir que l'enfant a vécu après sa naissance.	483

Présence de l'air dans l'estomac et l'intestin, 483. — Etat de l'oreille moyenne, épreuve de Wreden, 484. — Etat des reins.	485
ART. III. — <i>Mort naturelle de l'enfant.</i>	485
§ I. — Mort de l'enfant avant la naissance.	485
§ II. — Mort de l'enfant pendant la naissance.	421
§ III. — Mort naturelle ou accidentelle de l'enfant après la naissance.	489
Défaut de maturité; monstruosité; non viabilité, 490. — Obstruction accidentelle des orifices respiratoires, 491. — Hémorragie ombilicale, 491. — Mort de l'enfant à la suite d'un accouchement précipité.	492
ART. IV. — <i>Meurtre de l'enfant nouveau-né.</i>	496
§ I. — Infanticide par suffocation.	501
§ II. — Infanticide par strangulation.	502
§ III. — Infanticide par fracture du crâne.	502
Fractures produites après la mort, 502. — Fissures et solutions de continuité congénitales, 503. — Fractures du crâne produites pendant l'accouchement, 504. — Fractures du crâne résultant d'un accouchement précipité.	505
§ IV. — Infanticide par précipitation dans les fosses d'aissances.	506
Accouchement sur une chaise percée, un seau, etc.	508
§ V. — Infanticide par blessures.	509
§ VI. — Infanticide par omission.	510
ART. V. — <i>Questions accessoires relatives à l'infanticide.</i>	511
§ I. — Combien de temps l'enfant a-t-il vécu?.	511
Contenu de l'estomac, 512. — Etat des poumons, 512. — Bosse séro-sanguine, 513. — Etat du cordon ombilical et des vaisseaux ombilicaux, 513. — Etat de la peau, 514. — Méconium dans l'intestin, 515. — Etat du cœur et du tronc artériel, 515. — Etat du squelette, 516. — Résumé des signes propres à reconnaître combien de temps l'enfant a vécu.	516
§ II. — L'enfant a-t-il crié?.	517
§ III. — La femme peut-elle être, par le fait de l'accouchement, dans un état mental qui la rende irresponsable du meurtre de son enfant?.	517
ART. VI. — <i>Marche à suivre dans une autopsie de nouveau-né.</i>	519

## TROISIÈME SECTION

DE L'IDENTITÉ. — DE L'EXAMEN DES EMPREINTES ET DES TACHES.	522
CHAPITRE PREMIER. — <i>De l'identité.</i>	522
ARTICLE PREMIER. — <i>Signes propres à établir l'identité d'un individu vivant, ou mort depuis peu de temps.</i>	523
§ I. — Détermination de la taille.	523
§ II. — Détermination de l'âge.	523
§ III. — Etat de la dentition.	526

§ IV. — Etat de la chevelure et de la barbe ; coloration artificielle des poils. . . . .	526
§ V. — Des cicatrices. . . . .	529
§ VI. — Tatouages. . . . .	531
§ VII. — Caractères résultant de l'exercice de certaines professions. . . . .	533
§ VIII. — Identification d'un cadavre qui a été dépecé. . . . .	540
§ IX. — Identification des criminels récidivistes. Anthropométrie. . . . .	541
ART. II. — <i>Signes propres à établir l'identité d'un cadavre putréfié ou réduit à l'état de squelette.</i> . . . .	545
§ I. — Précautions à prendre lors de l'exhumation. . . . .	545
§ II. — Détermination du sexe. . . . .	546
§ III. — Détermination de l'âge. . . . .	548
§ IV. — Détermination de la taille. . . . .	551
§ V. — Signes particuliers d'identité. . . . .	555
§ VI. — Traces de blessures sur le squelette. . . . .	557
CHAP. II. — <b>Examen des empreintes.</b> . . . .	557
§ I. — Empreintes laissées par les pas. . . . .	557
§ II. — Empreintes laissées par les mains. . . . .	561
CHAP. III. — <b>Examen des poils et des cheveux.</b> . . . .	564
§ I. — Les poils proviennent-ils d'un être humain ou d'un animal ? . . . . .	565
§ II. — De quelle région du corps provient un poil humain ? . . . . .	569
§ III. — Des cheveux ou des poils proviennent-ils de tel individu désigné ? . . . . .	573
§ IV. — Des poils ont-ils été arrachés ou sont-ils tombés spontanément ? . . . . .	575
CHAP. III. — <b>Taches de sang.</b> . . . .	577
ARTICLE PREMIER. — <i>Caractères qui permettent de reconnaître qu'une tache est formée par du sang.</i> . . . .	577
§ I. — Recherche des cristaux de chlorhydrate d'hématine. . . . .	578
Dissolution de la tache, 579. — Evaporation du liquide, 580. — Addition des réactifs. . . . .	580
§ II. — Examen spectroscopique. . . . .	584
PLANCHE III. . . . .	587
PLANCHE IV. . . . .	589
§ III. — Examen histologique des taches de sang. . . . .	590
§ IV. — Autres caractères des taches de sang. . . . .	596
Réaction par la teinture de gaïac, 596. — Caractères chimiques de la matière colorante du sang, 598. — Recherche de l'albumine et de la fibrine, 598. — Recherche de l'azote et du fer. . . . .	598
§ V. — Conduite des expertises relatives à la recherche des taches de sang. . . . .	599
§ VI. — Des taches offrant un aspect plus ou moins analogue à celui des taches de sang. . . . .	601
Taches produites par les excréments de puces, de punaises, de mouches, 601. — Taches de rouille, 604. — Taches produites par divers végétaux. . . . .	607

ART. II. — <i>Reconnaître l'origine du sang.</i> . . . .	608
CHAP. IV. — <b>Taches de sperme.</b> . . . .	615
§ I. — Examen médico-légal des taches de sperme. . . . .	617
§ II. — Taches pouvant être confondues avec celles de sperme. . . . .	627
Taches provenant d'un écoulement muqueux de l'urètre, 627. — Taches d'urine, 628. — Taches formées par les crachats, les mucosités nasales. . . . .	628
CHAP. V. — <b>Taches formées par le méconium, l'enduit fœtal, les liquides de l'accouchement, les écoulements des parties génitales, etc.</b> . . . .	630
§ I. — Taches de méconium et d'enduit fœtal. . . . .	630
§ II. — Taches de liquide amniotique, de colostrum, de lait. . . . .	631
§ III. — Taches provenant d'un écoulement des parties génitales de l'homme et de la femme. . . . .	633
§ IV. — Taches de matières fécales. . . . .	635
§ V. — Taches constituées par des fragments de tissus provenant du corps humain. . . . .	638
PLANCHE V. — Fig. 1. Poumons et organes intrathoraciques d'un enfant nouveau-né, mort victime d'un infanticide. — Fig. 2. Tache de méconium. — Fig. 3. Tache d'enduit fœtal. . . . .	631

## QUATRIÈME SECTION

ALIÉNATION MENTALE AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL. . . . .	641
CHAPITRE PREMIER. — <b>Responsabilité légale des aliénés.</b> . . . .	641
§ I. — Irresponsabilité absolue. Responsabilité partielle. Responsabilité atténuée. . . . .	644
§ II. — Des influences sous lesquelles les aliénés commettent des actes délictueux ou criminels. . . . .	648
CHAP. II. — <b>Principaux types d'aliénés intéressant la médecine légale.</b> . . . .	649
§ I. — Paralytiques généraux. . . . .	649
§ II. — Délirants chroniques. . . . .	655
§ III. — Épileptiques. . . . .	6
§ IV. — Alcooliques. . . . .	6
§ V. — Dégénérés héréditaires. . . . .	6
§ VI. — Hystériques. . . . .	6
§ VII. — Morphinomanes. Cocaïnomanes. Ethéromanes. . . . .	6
CHAP. III. — <b>Du délire et de ses diverses formes.</b> . . . .	6
§ I. — Délire général. . . . .	6
§ II. — Délire partiel et systématisé. . . . .	6
§ III. — Délire diffus, polymorphe. . . . .	6
CHAP. IV. <b>Des actes accomplis sous l'influence d'une impulsion irrésistible.</b> . . . .	6
§ I. — Impulsions chez les épileptiques. . . . .	6
§ II. — Impulsions chez les alcooliques, les hystériques, les déments, etc. . . . .	692
§ III. — Folie impulsive, proprement dite. . . . .	694
§ IV. — Diagnostic médico-légal. . . . .	697

CHAP. V. — Des névroses et autres états pathologiques qui sont de nature à entraîner une diminution de la responsabilité. . . . .	699
§ I. — État mental des hystériques. . . . .	699
§ II. — État mental des épileptiques. . . . .	705
§ III. — État mental des alcooliques. . . . .	707
§ IV. — État mental se rapprochant de l'aliénation. . . . .	708
CHAP. VI. — Des affections mentales caractérisées par la faiblesse d'esprit. . . . .	712
§ I. — Démence. . . . .	712
§ II. — Idiotie, crétinisme. . . . .	715
§ III. — Imbécillité. . . . .	717
CHAP. VII. — Conduites des expertises relatives à l'état mental. . . . .	717
§ I. — État somatique. . . . .	719
§ II. — Examen de l'état mental. . . . .	720
§ III. — Enquête. . . . .	721
§ IV. — Aliénation simulée. . . . .	726
CHAP. VIII. — Internement des aliénés. . . . .	727
Loi sur les aliénés, 30 juin 1838. . . . .	728

## APPENDICE

## LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES QUI RÉGISSENT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE, JURISPRUDENCE MÉDICALE. . . . .

Loi sur l'exercice de la médecine, 740. — Exercice de la pharmacie, 748. — Décrets relatifs à l'annonce et à la vente des remèdes secrets, 749. — Ordonnances concernant le commerce et la vente des substances vénéneuses, 751. — Texte des projets de loi adoptés par la Chambre des députés le 30 juin 1893 et par le Sénat le 31 décembre 1894. . . . .	754
ART. I. — Questions pécuniaires relatives à l'exercice de la profession médicale. . . . .	768
§ I. — De la patente des médecins. . . . .	768
§ II. — Vente de clientèle médicale. . . . .	769
§ III. — Vente de médicaments par le médecin. — Exercice simultané de la médecine et de la pharmacie. . . . .	770
§ IV. — Fixation des honoraires. — A qui peuvent-ils être réclamés ? . . . . .	772
§ V. — De la prescription des honoraires. . . . .	774
§ VI. — Privilèges pour les honoraires des médecins. . . . .	775
§ VII. — Donations et legs au profit du médecin. . . . .	775
ART. II. — Responsabilité médicale. . . . .	778
§ I. — Responsabilité civile. . . . .	778
§ II. — Responsabilité pénale. . . . .	783
ART. III. — Secret médical. . . . .	785
§ I. — Secret médical et déclaration de naissance. . . . .	789
§ II. — Secret médical et témoignage en justice. . . . .	791
§ III. — Révélation de la syphilis des nourrissons ou des nourrices. . . . .	794
ART. IV. — Déclaration de naissance. . . . .	797

## RAPPORTS MÉDICO-LÉGAUX

I. — Rapport de levée de corps. Personnel. . . . .	800
II. — Rapport de levée de corps. Personnel. . . . .	800
III. — Meurtre. Perforation du poumon par un coup de canne à épée. Personnel. . . . .	801
IV. — Meurtre par strangulation et submersion. Personnel. . . . .	802
V. — Meurtre par blessures et strangulation. Pédérastie. Personnel. . . . .	804
VI. — Sévices sur un enfant. Personnel. . . . .	811
VII. — Blessures ; cachexie consécutive. Personnel. . . . .	812
VIII. — Accident de chemin de fer. Névrose traumatique MM. Ballet, Descoust et Vibert. . . . .	815
IX. — Accident de voiture. Névrose traumatique. Personnel. . . . .	816
X. — Inculpation de viol. Personnel. . . . .	818
XI. — Viol sur une fille de vingt-cinq ans. Toulmouche. . . . .	818
XII. — Transmission de la syphilis par la pédérastie. Personnel. . . . .	819
XIII. — Inculpation de viol et de transmission de la syphilis. Personnel. . . . .	820
XIV. — Avortement. Brouardel et Tarnier. . . . .	823
XV. — Avortement. Personnel. . . . .	832
XVI. — Présomption d'infanticide. — Asphyxie accidentelle par les membranes de l'œuf. Personnel. . . . .	839
XVII. — Infanticide par strangulation. Personnel. . . . .	840
XVIII. — Infanticide par fracture du crâne. Personnel. . . . .	842
XIX. — Question d'identité. Personnel. . . . .	843
XX. — Détermination de l'époque de la mort de trois fœtus. M. Mégnin. . . . .	853
XXI. — Examen de cheveux et de taches de sang. M. Malassez. . . . .	855
XXII. — Examen des aliments trouvés chez la veuve G. et des matières recueillies dans son estomac. M. Pennetier, de Rouen. . . . .	859
XXIII. — Meurtre commis par un épileptique. Responsabilité atténuée. Personnel. M. Motet. . . . .	863
XXIV. — Homicide commis par un persécuté. Irresponsabilité. MM. G. Ballet et Vibert. . . . .	866
XXV. — Tentative de meurtre par un alcoolique. Responsabilité atténuée. MM. Garnier et Vibert. . . . .	875
XXVI. — Hystérique. Attentat simulé. Personnel. . . . .	877
XXVII. — Hystérique. Supposition d'enfant. MM. Motet et Vibert. . . . .	880
XXVIII. — Vols dans les magasins. Dégénérée. Responsabilité atténuée. Personnel. . . . .	884
XXIX. — Dégénéré. Responsable. Personnel. . . . .	886
XXX. — Morphinomane. Vols dans les magasins. Responsabilité atténuée. Personnel. . . . .	888
XXXI. — Imbécile incendiaire. MM. Lasègue et Tardieu. . . . .	891
XXXII. — Aliénation simulée. MM. Garnier et Vibert. . . . .	893